

Commander une étude auprès de l'Observatoire des Métiers, de l'Emploi et des Formations de la Filière Equine

L'Observatoire des Métiers, de l'Emploi et des Formations de la Filière Equine (OMEFFE) de l'IFCE répond au besoin des acteurs et donneurs d'ordre de la filière équine souhaitant disposer d'un instrument de veille et d'analyse de l'emploi, notamment pour appuyer leurs politiques en matière de formation.

Le **Conseil de l'Emploi et de la Formation (CEF)** est une des instances de dialogue de l'IFCE sur les questions et enjeux de l'adéquation formation-emploi avec les professionnels de la filière équine. C'est lui qui **valide et priorise les études menées par l'OMEFFE**.

Cette note vise à **préciser le processus de commande d'études** réalisées par l'OMEFFE.

I Quelles études peuvent être prises en charge ?

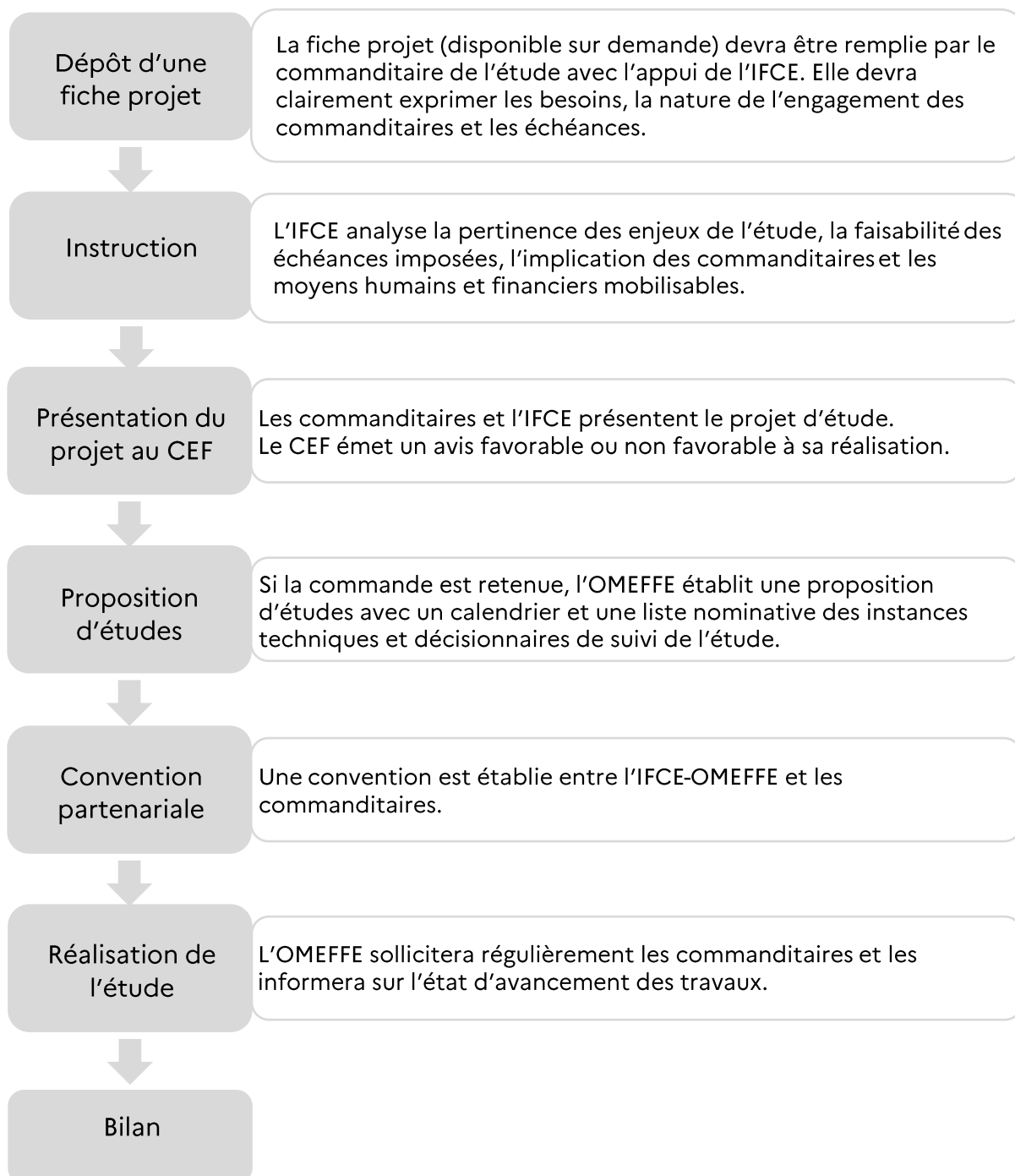
Seules les études portant sur des **thématiques directement liées aux métiers, aux emplois et aux formations de la filière équine** pourront être réalisées par l'OMEFFE.

Les partenaires souhaitant associer l'OMEFFE à la réalisation d'une étude devront être en mesure de fournir un **réel engagement** durant toute la durée de l'étude et devront notamment préciser les moyens humains et financiers qui seront attribués à son suivi. Ceci permettra une réelle association entre les commanditaires, le CEF et l'OMEFFE et ce, tout au long de la réalisation de l'étude.

Afin d'être financièrement prises en charge par l'IFCE, les études devront répondre à trois critères :

- Revêtir un intérêt général pour la filière équine,
- Avoir une portée nationale,
- Ses résultats devront être partageables et diffusables.

II Comment commander une étude ?



Pour toutes demandes ou précisions, vous pouvez contacter :

- Françoise Chastanet, francoise.chastanet@ifce.fr
- Charlène Lourd, charlene.lourd@ifce.fr

Dernière mise à jour : juin 2022